

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 18 JUIN 2025**

L'AN 2025, le 18 JUIN, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.  
M. LIEZ et Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK  
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPENBERG.**

**Excusé : M. DELHAYE, Administrateur.**

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux  
Adjoints.  
Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.  
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Responsable Communication  
Institutionnelle.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy  
GRZETICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**SAINT GOBAIN – RUE MONTEVIDEO – ACQUISITION AMELIORATION ET CONSTRUCTION D'UNE  
DIZAINNE DE LOGEMENTS LOCATIFS**

*Avancement : Etudes*

La commune de Saint-Gobain a sollicité l'OPH de l'Aisne pour lui soumettre un foncier situé rue Montevideo dans le but de réaliser un projet mixte d'acquisition-amélioration et de construction de logements.

Cet ensemble est composé d'une maison en pierre et de son terrain attenant localisé sur la parcelle section AN n° 417 pour une surface totale d'environ 1 700 m<sup>2</sup>.

L'emprise foncière est propriété de la commune de Saint-Gobain.

Il convient de lancer les études techniques, réglementaires et financières pour définir les aménagements et les conditions de financement de l'opération.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- engager les études nécessaires à la réalisation de cette opération,
- passer un contrat de Maîtrise d'œuvre,
- et signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette étude.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

